

A LA CAVE COLBERT
Société par actions simplifiée
au capital de 195 000 euros
Siège social : 18 rue Colbert
51100 REIMS
798 148 391 RCS REIMS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 06 JUILLET 2023

Le six (6) juillet deux mille vingt-trois, à 16 heures 15, au siège social, 18 rue Colbert, 51100 REIMS,

Monsieur Fabien BOURLY,
Demeurant 1 rue du Montcet, 51140 COURCELLES-É

Associé unique de la Société A LA CAVE COLBERT (ci-après la « Société »),

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

[...]

- Changement de Président,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Fabien BOURLY, détenant la totalité des 7 800 actions de la société, de céder à :

- **La Société BOURLY**,
société civile au capital de 10 000 €,
dont le siège social est situé 1 rue du Montcet, 51140 COURCELLES SAPICOURT,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 951 495 126
représentée par Monsieur Fabien BOURLY,

les 7 800 actions qu'il détient dans la société, décide d'autoriser ladite cession d'actions et agréer la Société BOURLY en qualité d'associée de la société.

L'associé unique décide également de modifier l'article 8 des statuts « CAPITAL SOCIAL », sous conditions suspensive de réalisation de ladite cession, afin de retirer l'identité de l'associé unique de la société puisque cette information n'est pas nécessaire dans la rédaction des statuts d'une société par actions simplifiée.

[...]

TROISIEME DECISION

Sous condition suspensive de la réalisation définitive de la cession, l'associé unique, prend acte de la démission de Monsieur Fabien BOURLY de ses fonctions de Président de la société, notifiée le 31/12/2022 à la société, et décide de nommer en qualité de nouveau Président :

- La SC BOURLY,
Société civile au capital de 10 000 €,
dont le siège social est situé 1 rue du Montcet, 51140 COURCELLES SAPICOURT,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 951 495 126
représentée par Monsieur Fabien BOURLY,

Cette nomination prendra effet au jour de la réalisation définitive de la cession des 7 800 actions de la Société entre Monsieur Fabien BOURLY (Cédant) et la société SC BOURLY (Cessionnaire), et pour une durée illimitée.

En conséquence, sous conditions suspensives de la réalisation définitive de la cession, l'associé unique décide de modifier l'article 40 des statuts qui sera ainsi rédigé comme suit :

ARTICLE 40 – NOMINATION DE LA PRESIDENCE

Le Président de la société, nommé par décisions de l'associée unique du 06 juillet 2023, sans limitation de durée est : La SC BOURLY, Société civile au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 1 rue du Montcet, 51140 COURCELLES SAPICOURT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 951 495 126, représentée par Monsieur Fabien BOURLY.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fabien BOURLY

DocuSigned by:

A0728B3027014E3...